

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2022**

Le 1er avril à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

<b>Présents</b> : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1 <sup>ère</sup> Adj) - BOULAY Christophe (2 <sup>e</sup> Adj) BEN MARNI Reynald - BREFORT Brigitte – JUSZCZAK Eric - LAPÔTRE Michel LEGENDRE Mickaël - MOISON Sabine - ONIS Quentin (arrivée 18h40)	
<b><u>Absents</u></b>	<b><u>Pouvoirs</u></b>
LEHUP Elisabeth	Aucun
<b>Secrétaire de séance</b> : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

\*\*\*\*\*

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 25 mars 2022 à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Présentation du compte administratif 2021 :

Détail des résultats chapitre par chapitre à l'aide des documents transmis aux conseillers.

**Section de fonctionnement**

Total des dépenses sur 2021.....112 684.23 €  
 Total des recettes sur 2021.....120 654.30 €  
 Résultat de l'exercice 2021 .....+7 970.07 €  
 Résultat cumulé en section de fonctionnement au 31/12/2021 .....+101 566.65 €  
 (+7 970.07 € sur 2021 + +93 596.58 € d'excédent des années antérieures)

**Section d'investissement**

Total des dépenses sur 2021.....149 629.56 €  
 Total des recettes sur 2021.....144 235.11 €  
 Résultat de l'exercice 2021 ..... -5 394.45 €  
 Résultat cumulé en section d'investissement au 31/12/2021 ..... -5 570.59 €  
 (-176.14 € sur 2021 + -5 394.45 € de déficit des années antérieures).

Soit un résultat global cumulé au 31/12/2021 de +95 996.06 €.

Les restes à réaliser sont de 39 000 € en dépenses et de 32 400 € en recettes qui une fois intégrés, augmentent le déficit cumulé en investissement à -12 170.59 € et réduisent le résultat global cumulé à +89 396.06 €.

Le Maire quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 9) des membres présents, le compte administratif 2021 est approuvé.

Le Maire reprend sa place.

**2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Les résultats du compte de gestion 2021 établi par le Trésorier de Villeneuve l'Archevêque sont identiques à ceux du compte administratif.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 10) des membres présents, le compte de gestion 2021 est approuvé.

**3) AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Affectation du résultat de fonctionnement suite au constat des résultats du compte administratif :

	Résultat CA 2020	Virement de la Section Fonctionnement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER	Chiffres à prendre en compte pour AFFECTATION DU RESULTAT
Investissement	-176.14		-5 394.45	-39 000 +32 400	-12 170.59
Fonctionnement	+93 596.58	5 606.14	+7 970.07		+101 566.65

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 10) des membres présents, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	95 996.06 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	12 170.59 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	89 396.06 €
Affectation du déficit reporté d'investissement (ligne 001)	5 570.59 €
Total affecté au c/1068	12 170.59 €

Et d'affecter aux dépenses d'investissement au compte 001 la somme de 5 570.59 €, et aux recettes de fonctionnement au compte 002, la somme de 89 396.06 €

**4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Présentation aux conseillers d'une proposition de budget primitif 2022.

Détail des résultats chapitre par chapitre à l'aide des documents transmis aux conseillers.

**Section de fonctionnement**

Dépenses et recettes équilibrées à 199 197.06 euros.

**Section d'investissement**

Dépenses et recettes équilibrées à 107 283.59 euros.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 10) des membres présents, le budget primitif 2022 est approuvé.

## **5) ASSURANCE JURIDIQUE**

Le Maire a reçu un courrier diffamatoire et injurieux d'un administré mettant directement en cause ses fonctions de Maire, il demande au conseil municipal de mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle afin de faire cesser les propos malveillants et mensongers colportés depuis trop longtemps.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 9 – ABST. 1) des membres présents, le conseil décide d'autoriser le Maire à mettre en œuvre la protection juridique fonctionnelle et suivre la procédure et les démarches qui en découlent.

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

### **6-1 – ELECTIONS**

Etablissement des tableaux du bureau de vote pour les élections présidentielles

### **6-2 – ECLAIRAGE PUBLIC – Point éclairage public supplémentaire Rue du Moulin**

ENEDIS va venir sur place le 14 avril, pour juger de l'état du poteau et s'il doit être changé, ils se rapprocheront ensuite du SDEY pour définir qui des 2 doit s'en occuper.

### **6-3 – MARQUAGE AU SOL**

La DDT a refait le marquage sur la D28 mais les autres marquages, passages piétons et arrêt de car stationnement sont à la charge de la Commune.

La Commune de Villeneuve l'Archevêque peut mettre à disposition la machine et la main-d'œuvre via une convention. La main d'œuvre d'environ 22 €/heure et la peinture seraient à la charge de la Commune.

Les conseillers acceptent le principe et chargent le Maire de demander une convention pour approbation à la prochaine réunion du conseil municipal.

### **6-4 – CENTRE MUNICIPAL DE SANTE DE Villeneuve l'Archevêque-Cerisiers**

Villeneuve supporte seule la charge de la maison de santé (90 000 €), alors que les communes environnantes en bénéficient également. Elle souhaiterait que les communes acceptent de passer une convention pour une participation de 6 €/habitant – Soit 876 €/an pour La Postolle.

Une discussion s'engage car certains conseillers craignent que les services médicaux soient vite saturés et que Les Postolliers ne puissent pas en bénéficier.

D'autres avancent le fait qu'il y a plusieurs praticiens (médecin, kiné, infirmières...) et qu'il serait dommage de voir disparaître ce pôle qui est à proximité alors même qu'un des pôles de Sens va fermer par manque de soutien de la Commune.

Les conseillers acceptent le principe mais demandent au Maire de se renseigner précisément sur la composition du pôle santé et son niveau de saturation avant d'approuver une éventuelle convention à la prochaine réunion du conseil municipal.

### **6-5 – BALAYAGE DES RUES**

Passage de la Société PREJAM prévu le jeudi 7 avril de 8h à midi.

Les flyers sont remis aux conseillers pour distribution dans les boîtes aux lettres  
L'alerte rappel INTRAMUROS sera lancée le 5 avril par la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h40.

Le Maire  
Daniel LAPÔTRE

